

**Présentation du projet d'assainissement et transformation de la patinoire des Eaux-Minérales en complexe sportif quatre saisons**

---



**TABLE DES MATIÈRES**

1	PRÉAMBULE .....	3
1.1	Contexte régional .....	3
2	OBJECTIFS DU PROJET.....	4
3	DESCRIPTION DU PROJET RETENU.....	5
3.1	Un groupement composé de partenaires locaux.....	6
3.2	Un projet architectural de qualité .....	6
3.3	Des solutions techniques cohérentes et durables .....	11
4	EXPLOITATION DU FUTUR COMPLEXE SPORTIF DES EAUX-MINÉRALES .....	14
4.1	Une polyvalence saisonnière de la surface principale .....	14
4.2	Une offre annuelle d'activités.....	14
4.3	Des ressources humaines dédiées .....	14
5	PLANNING GÉNÉRAL PRÉVISIONNEL.....	15
6	ASPECTS FINANCIERS .....	15
6.1	Des annuités fixes durant 30 ans .....	15
6.2	Soutiens financiers complémentaires au système de financement régional (SFR).....	15
7	CONCLUSION .....	16

## 1 PRÉAMBULE

Partie intégrante du patrimoine morgien, la Patinoire des Eaux-Minérales suscite, depuis plusieurs années, de nombreuses préoccupations notamment au niveau de son état de vétusté, de son coût élevé et en raison de sa forte consommation énergétique. Diverses solutions ont été envisagées, allant de la suppression à la reconversion, en passant par la rénovation ou même la construction d'une nouvelle infrastructure sur un autre site, avec ou sans piscine couverte. Ces propositions ont alimenté de nombreux débats publics et politiques, qui ont permis à la Municipalité morgienne de définir sa stratégie et d'envisager un assainissement à court terme de la patinoire des Eaux-Minérales.

### 1.1 Contexte régional

Inaugurée en janvier 1992, la patinoire des Eaux-Minérales est aujourd’hui une patinoire ouverte<sup>1</sup> qui comprend deux surfaces de glace artificielle aux dimensions réglementées pour la pratique d’une part du hockey sur glace et du patinage, et d’autre part du curling. Cette infrastructure, comprend plusieurs surfaces et locaux, nécessaires à la pratique, à l’exploitation et la production de froid. Seule infrastructure de sports de glace sur l’ensemble du territoire du district, elle ouvre ses portes de la mi-septembre à fin mars.

La patinoire accueille chaque saison entre 5'500 et 6'000 élèves provenant des complexes sportifs morgiens ou des villages voisins (cf. figure 1).



Figure 1 : cartographie de la provenance des classes fréquentant la Patinoire des Eaux-Minérales

Du côté associatif, environ 370 juniors pratiquent le patin à glace, le hockey ou le curling dans l’un des trois clubs morgiens reconnus (cf. figure 2). Plus de 23'000 entrées sont comptabilisées chaque saison. De plus, la patinoire accueille plus de soixante matchs de hockey, ponctuellement des compétitions de patinage (championnat vaudois, par exemple), ainsi que des tournois et des initiations de curling.

<sup>1</sup> Définition : une patinoire ouverte est une infrastructure couverte dont les murs sont en grande partie ou totalement fermés, mais qui comprend des ouvertures permettant une ventilation naturelle. (Source : 401-Installations pour les sports de glace : principes de planification, HEFSM-Macolin, 2021)

Club	Membres	dont juniors	dont seniors	dont femmes	dont PMR	domiciliés à Morges	Part % (M)	domiciliés dans le district	Part % (DM)
HC Forward	213	191	5	20	0	29	14 %	93	44 %
Curling Club	213	23	71	49	5	49	23 %	122	57 %
Club des Patineurs	137	109	0	127	0	31	23 %	15	11 %
<b>Total</b>	<b>563</b>	<b>323</b>	<b>76</b>	<b>196</b>	<b>5</b>	<b>109</b>	<b>19 %</b>	<b>230</b>	<b>41 %</b>

Figure 2 : nombre de membres par club morgien

## 2 OBJECTIFS DU PROJET

Consciente de l'opportunité que représente ce projet d'assainissement, la Municipalité a souhaité que la nouvelle infrastructure devienne quatre saisons, répondant aux besoins sportifs tout en satisfaisant aux exigences environnementales afin de maintenir durablement une offre de glace et développer l'offre sportive pour l'ensemble de la région.

Ce projet permettra :

Sur le plan **environnemental** :

- l'assurance de la mise en place de solutions techniques efficaces et durables, afin de garantir une consommation énergétique optimale, grâce au respect d'engagements de performance énergétique sur le long terme ;
- une importante réduction de l'impact environnemental de l'ensemble de l'infrastructure visant, à minima, à respecter les exigences de la [stratégie énergétique](#) de la Ville, grâce notamment, à l'installation d'une vaste centrale solaire, à la récupération et à la réutilisation en interne des rejets de chaleur produits, à la réinjection de la chaleur résiduelle dans le futur chauffage à distance (CAD Nord), à la suppression de la dépendance aux énergies fossiles, à la minimisation de l'empreinte carbone des travaux et à la fermeture de l'enveloppe, afin de garantir une efficacité énergétique accrue et supprimer les nuisances sonores actuelles ;
- une meilleure intégration du bâtiment sur son site et dans son environnement proche grâce à des aménagements extérieurs de qualité comprenant une place publique, le réaménagement des places de stationnement en adéquation avec la stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Ville, et des accès PMR repensés et complétés conformément à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées et en adéquation avec les futurs projets connexes environnants.

Du point de vue **programmatique** :

- la transformation de la Patinoire des Eaux-Minérales en complexe sportif régional quatre saisons, adapté à des usages multiples tout au long de l'année et comprenant l'accueil de nouvelles offres d'activités physiques et sportives ouvertes à un large public ;
- le maintien de l'offre de glace actuelle (patinoire et halle de curling) de mi-septembre à fin mars, y compris durant la phase des travaux ;
- la transformation du restaurant en une buvette, ouverte toute l'année pour mieux répondre aux attentes des usagères et usagers ;

- une accessibilité améliorée et inclusive, permettant à toutes et tous d'accéder et pratiquer dans cette infrastructure.

Du point de vue **financier** :

- le respect d'un coût plafond annuel défini afin de garantir la viabilité financière du projet et son adéquation avec les prévisions budgétaires ;
- une réalisation dans des délais optimisés, minimisant ainsi l'impact de la solution temporaire actuellement mise en place tant sur le plan financier que sur la consommation énergétique, en garantissant une disponibilité rapide de l'infrastructure ;
- une conservation de la propriété du bâtiment et de son exploitation courante en mains publiques avec une délégation de la maintenance technique aux entreprises spécialisées.

Pour garantir la bonne exécution de ces objectifs, la Municipalité a choisi de recourir à un modèle de partenariat public-privé avec une procédure d'appel d'offre structurée autour d'un cahier des charges ambitieux.

### **3 DESCRIPTION DU PROJET RETENU**

Le projet sélectionné répond pleinement aux objectifs définis par la Municipalité, tant sur le plan des fonctionnalités que des objectifs de durabilité. D'une part, le programme ambitieux a été intégralement pris en compte, avec, entre autres, la réaffectation des volumes aujourd'hui sous-utilisés. En supprimant les gradins dans la zone Est, des espaces sportifs supplémentaires ont pu être aménagés, permettant une utilisation optimisée et polyvalente de l'infrastructure, notamment avec la création de nouvelles surfaces dédiées à des activités sportives variées, qui contribuent ainsi à une utilisation quatre saisons du complexe et à l'élargissement de l'offre sportive. D'autre part, les aspects liés à la durabilité ont été soigneusement étudiés et intégrés dans le projet. Que ce soit du point de vue énergétique, avec un engagement fort en faveur de la réduction de la consommation énergétique et de l'utilisation d'énergies renouvelables, mais également sur le plan environnemental au sens large, le projet s'inscrit dans une démarche globale de respect des ressources naturelles. Le recours à des technologies telles que les panneaux photovoltaïques, un système de récupération de chaleur performant, et une isolation thermique et acoustique optimisée pour améliorer l'efficacité énergétique démontre une approche holistique de la durabilité.

L'inclusivité a également été au cœur des réflexions, avec la volonté de faire de cette infrastructure sportive un lieu accueillant pour un large public. Le projet a pris en compte les besoins des personnes à mobilité réduite (PMR) et a prévu des aménagements pour améliorer l'accessibilité à l'ensemble des espaces. Avec sa buvette et des accès repensés, l'infrastructure sera désormais un espace ouvert et convivial, conçu pour être utilisé par toutes et tous, durant l'ensemble de l'année.

Le projet sélectionné réussit donc à allier fonctionnalité et durabilité, répondant aux défis contemporains, tout en transformant la Patinoire des Eaux-Minérales en un véritable complexe sportif quatre saisons, accessible et innovant.



Figure 1 : vue de la façade Est (rez-supérieur)

### 3.1 Un groupement composé de partenaires locaux

Le groupement adjudicataire est composé d'entreprises principalement situées dans la région, garantissant ainsi une expertise locale et un ancrage régional fort dans la réalisation de ce projet. Le rôle de pilote, de gestionnaire du contracting et de responsable des travaux a été confié à une entreprise reconnue pour son savoir-faire dans le domaine de la gestion énergétique et des infrastructures durables.

L'aspect architectural du projet sera pris en charge par un bureau d'architecture expérimenté dans les projets de transformation et d'assainissement, assurant que l'infrastructure répondra aux attentes fonctionnelles et esthétiques définies. En ce qui concerne les aspects ingénierie civile, le mandat a été confié à entreprise spécialisée, apportant une expertise essentielle dans les domaines de la structure et des travaux civils.

Les aspects techniques liés au chauffage, à l'électricité, à l'acoustique et aux installations sanitaires seront gérés par un acteur majeur dans la conception et l'optimisation de systèmes techniques complexes, avec un fort engagement en matière de durabilité énergétique. Enfin, l'expertise spécifique nécessaire à la gestion de la glace et des systèmes de réfrigération sera assurée par un spécialiste reconnu pour la conception de systèmes de production de glace innovants et économies en énergie.

Ce groupement, composé de partenaires locaux, réunit ainsi des compétences complémentaires, alliant expertise technique, expérience régionale et innovation, pour garantir que le projet soit mené à bien dans le respect des objectifs fixés par la Municipalité.

### 3.2 Un projet architectural de qualité

Le projet conserve l'identité architecturale originale du bâtiment tout en y conférant une modernisation. Grâce aux réaménagements extérieurs, l'accessibilité du lieu est améliorée, et la Patinoire semble reprendre vie en devenant un complexe sportif mieux intégré, plus accueillant et permettant d'envisager une vraie dynamique quatre saisons répondant aux besoins de la population et du sport local. Ces modifications architecturales permettront

également la mise aux normes de l'ensemble de l'infrastructure, que ce soit en termes de sécurité (hauteurs des balustrades, système d'arrosage automatique en cas d'incendie, voies de fuites, ...), de protection contre les crues ou de capacité d'accueil des locaux conservés.

### 3.2.1 Aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs (AMEX) ont été pensés pour s'adapter à la nouvelle configuration de l'infrastructure tout en respectant les directives et projets futurs de la Ville. Ils assurent une meilleure accessibilité et connexion avec le tissu urbain environnant, tout en apportant une dimension écologique et durable, grâce entre autres à une déminéralisation des sols. Une place d'accueil piétonne en lien direct avec les activités sportives a été conçue, facilitant ainsi les interactions entre l'intérieur et l'extérieur. De plus, les aménagements incluent :

- l'application des normes VSS (normes suisses de mobilité) pour garantir un accès optimisé ;
- une intégration cohérente avec la stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Ville, favorisant un environnement plus vert ;
- une prise en compte des futurs projets urbains, tels que la traversée de la Morges, le réaménagement de l'avenue Henry-Warnery et le futur projet sur le site de Prairie Nord.



Figure 2: aperçu des aménagements extérieurs

Le projet d'aménagements extérieurs proposé sera affiné durant la phase de projet en étroite collaboration avec la Ville, afin de garantir un alignement avec les projets environnants gérés par ses différents services.

### 3.2.2 1<sup>er</sup> étage

Actuellement inexistant, un 1<sup>er</sup> étage sera créé côté Ouest du bâtiment, le long de l'avenue Henry-Warnery en lieu et place des gradins actuels. Deux nouveaux espaces sportifs, d'une surface respective de 200 et 300 m<sup>2</sup>, verront ainsi le jour dans ce volume vacant. Ces espaces répondront à une part de la forte demande en installations sportives à vocation associative à Morges et dans la région. Cet ajout contribue à la flexibilité et à la polyvalence du complexe, renforçant son taux d'utilisation annuelle.

### 3.2.3 Rez-supérieur

Le rez-supérieur subit un réaménagement important. L'entrée principale et l'accueil, qui étaient auparavant situés au rez-inférieur, seront déplacés au rez-supérieur, à proximité immédiate du parking et de la nouvelle place publique. L'accessibilité générale sera ainsi facilitée et l'accueil amélioré.

Cet étage comprendra entre autres :

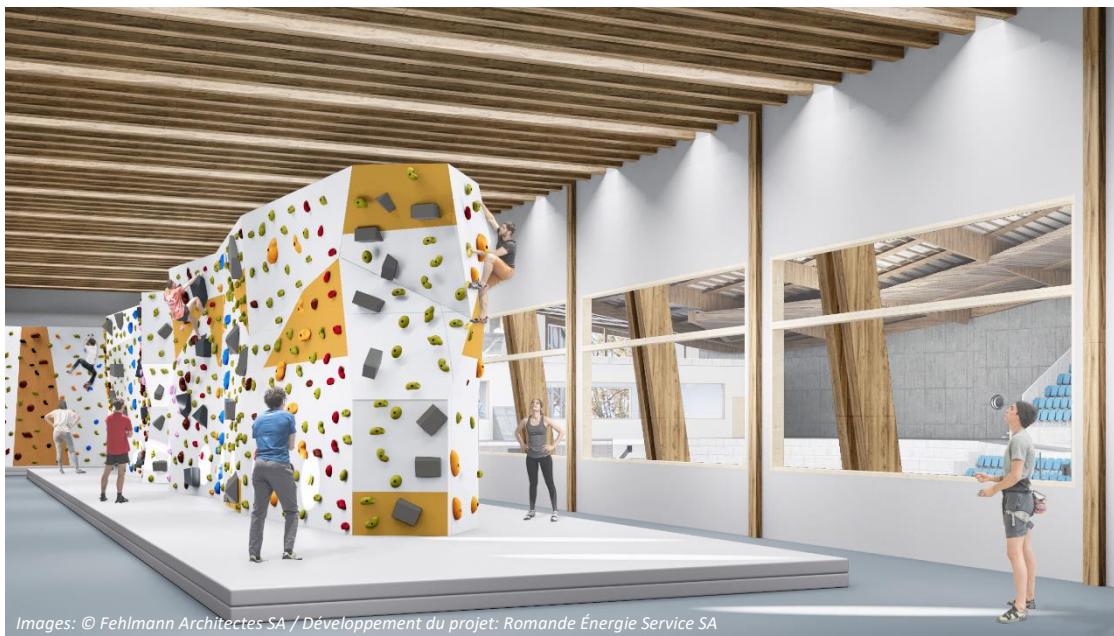
- une buvette adaptée à la restauration rapide avec une cuisine, ouverte toute l'année, d'une capacité d'environ 70 places (cf. figure 3) ;
- une salle d'escalade de bloc de 500 m<sup>2</sup>, destinée à être exploitée par un partenaire privé spécialisé, offrant une nouvelle activité sportive ouverte au public en toute saison (cf. figure 4) ;
- un troisième espace sportif, spécifiquement conçu pour la pratique de l'escrime ;
- un accès aux gradins côté Ouest, qui pourront accueillir 700 spectateur·rices assis·es, contre 1'600 places aujourd'hui ;
- une coursive surplombant la surface principale de la Patinoire qui permettra une circulation fluide entre les différents espaces sportifs.

Une réaffectation de l'entrée Nord pour faciliter l'accès aux sportif·ves devant se rendre directement dans les espaces associatifs, sans passer par l'entrée principale.



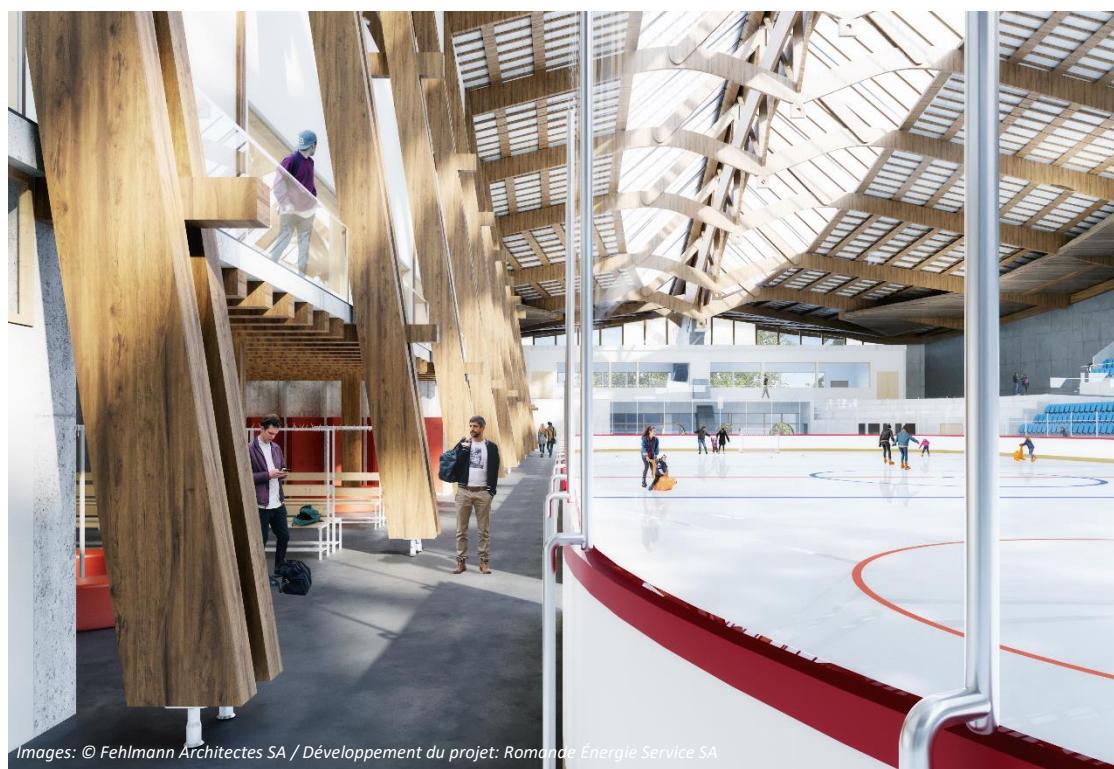
Images: © Fehlmann Architectes SA / Développement du projet: Romande Énergie Service SA

Figure 3: vue intérieure vers l'entrée principale et la buvette



Images: © Fehlmann Architectes SA / Développement du projet: Romande Énergie Service SA

Figure 4: vue intérieure de la salle d'escalade de type bloc



Images: © Fehlmann Architectes SA / Développement du projet: Romande Énergie Service SA

Figure 5: vue intérieure depuis le rez-inférieur avec la salle d'escrime dans la zone Nord

### 3.2.4 Rez-inférieur

Le rez-inférieur sera également entièrement réaménagé pour mieux répondre aux besoins des utilisateur·rices. Un changement notable est la réduction de la largeur de la surface de glace, de 30 mètres à 26 mètres, conformément aux nouvelles normes de la Fédération suisse de hockey.

Cela permettra non seulement de réduire les coûts énergétiques liés à la production de glace (240 m<sup>2</sup> de surface glacée en moins), mais aussi de dégager davantage d'espace autour.

Cet étage comprendra entre autres :

- des vestiaires publics, des vestiaires dédiés aux équipes de hockey visiteurs et au Club des patineurs, utilisables également durant la saison estivale ;
- une salle de force et une salle multi activités sportives répondant aux besoins des clubs, mais pouvant accueillir d'autres offres sportives telles que pilates, yoga ou encore gym douce ;
- des bureaux partagés et une salle de conférence, qui renforceront la vocation polyvalente du complexe ;
- de grands espaces de stockage permettant d'accueillir le matériel des écoles et des clubs, ainsi que, durant l'été, les bandes délimitant la surface de glace.

Durant la saison estivale, la surface hors glace pourra être aménagée de manière à accueillir d'autres activités physiques et sportives, telles que des sports urbains par exemple, ou des manifestations sportives nécessitant une halle fermée et des gradins. Les installations nécessaires à la saison hivernale (bandes, par exemple) pourront être stockées à proximité directe.



Images: © Fehlmann Architectes SA / Développement du projet: Romande Energie Service SA

Figure 6: vue intérieure depuis les gradins Est (configuration hivernale)



Figure 7: vue intérieure depuis les gradins Est (configuration estivale)

### 3.2.5 Sous-sol

Le sous-sol, qui abrite déjà les vestiaires des équipes locales de hockey, sera assaini et modernisé pour répondre aux besoins et normes actuels.

Cet étage comprendra :

- quatre vestiaires à destination des équipes de hockey accessibles par l'entrée Ouest située en contrebas de l'infrastructure ;
- les locaux dédiés aux arbitres et coaches mis aux normes ;
- des locaux de stockage ;
- des locaux techniques adaptés aux nouvelles installations techniques.

### 3.2.6 Halle de curling et locaux dépendants

La halle de curling et son club-house bénéficieront d'une réfection complète, garantissant une remise à neuf des installations. Les vestiaires attenants seront également modernisés et des espaces de stockage supplémentaires seront aménagés.

Bien que peu de transformations majeures aient lieu dans cette zone, l'ajout d'un ascenseur assurera une meilleure accessibilité aux personnes en situation de handicap, renforçant l'inclusivité du complexe. Le club-house conservera son rôle d'espace de petite restauration rapide, tout en étant modernisé pour améliorer l'expérience des utilisateur·rices.

## 3.3 Des solutions techniques cohérentes et durables

Les solutions techniques proposées dans le projet sont à la fois réfléchies et cohérentes, permettant de répondre aux exigences élevées en matière de performance énergétique et de durabilité fixées par la Municipalité. Chaque aspect technique a été soigneusement étudié et

analysé par des experts spécialisés mandatés par la Ville de Morges, garantissant la faisabilité des solutions proposées.

Ces solutions répondent donc aux objectifs de réduction de la consommation énergétique tout en optimisant l'utilisation des ressources renouvelables, contribuant ainsi à une gestion plus durable de l'infrastructure. Leur mise en œuvre garantit non seulement une modernisation réussie de la Patinoire, mais aussi une réduction de son empreinte environnementale.

### **3.3.1 Production de froid à base de CO<sub>2</sub> et récupération de chaleur**

Alors que la production de glace était assurée jusqu'à son remplacement par une solution provisoire, par un système à ammoniac direct à deux compresseurs, la solution de refroidissement retenue dans ce projet utilise du CO<sub>2</sub> (R744) comme fluide frigorigène, une option à la fois très efficace et respectueuse de l'environnement. Le CO<sub>2</sub> est non toxique, non inflammable et a un potentiel de réchauffement global (PRG) de 1, ce qui en fait un choix idéal pour ce type d'infrastructure. Ce système, dit à « CO<sub>2</sub> pompé », fait circuler directement le CO<sub>2</sub> dans la dalle de la surface sans utiliser de système intermédiaire de glycol, ce qui permet de réaliser des économies d'énergie supérieures à 20 %. Pour la partie curling toutefois, le système sera « indirect » avec de l'eau glycolée dans les serpentins de la dalle. En effet, le niveau de qualité de glace indispensable à la pratique nécessite une répartition plus homogène du froid. L'indépendance des deux systèmes permettra d'assurer la continuité des activités sur l'une des surfaces, quand bien même, il devait survenir un problème au niveau de la deuxième.

Le CO<sub>2</sub> nécessitant une compression supérieure pour une production de froid similaire à d'autres solutions techniques, le système choisi rejette une quantité importante de chaleur. Entièrement récupérée, cette chaleur sera valorisée en interne, pour le chauffage des locaux et la production d'eau chaude sanitaire. Une manière de maximiser l'utilisation de l'énergie produite sur place. En cas d'excédent, le solde sera injecté dans le réseau de chauffage à distance (CAD) prévu dès fin 2027 aux abords du site.

En complément, le projet prévoit l'installation de pompes à chaleur (PAC) couplées à des panneaux solaires. Celles-ci seront utilisées pour fournir un chauffage complémentaire lorsque nécessaire, notamment en hiver ou pendant les périodes où la patinoire n'est pas en activité, contribuant ainsi à un modèle énergétique plus durable et efficace pour l'infrastructure.

### **3.3.2 Concept thermique et acoustique**

Actuellement couverte, mais ouverte, l'infrastructure bénéficiera d'une réfection totale de son enveloppe. Des solutions avancées en matière de performance thermique et acoustique, contribueront à améliorer le confort des utilisateur·rices tout en réduisant la consommation d'énergie. Cette réfection complète, incluant l'isolation et la fermeture des ouvertures, permettra de limiter les pertes thermiques, notamment sur la surface de glace, où une stabilité thermique est essentielle pour maintenir des conditions de glace optimales et diminuer l'énergie nécessaire à la réfrigération.

Ces matériaux et la fermeture de l'enveloppe permettront également d'améliorer l'acoustique intérieure et de limiter les nuisances sonores extérieures.

### **3.3.3 Production photovoltaïque et gain énergétique**

Dans l'objectif de répondre aux besoins énergétiques de la Patinoire tout en maximisant l'autoconsommation de l'énergie produite, un système de production photovoltaïque a été intégré au projet. Pour ce faire, 1900 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques d'une puissance crête de

409 kWc, seront intégrés directement dans le plan de toiture, en remplacement de la couverture actuelle. Ce choix technique permet d'allier production énergétique et optimisation de l'espace disponible, tout en limitant les charges supplémentaires sur la structure porteuse du bâtiment.

Ces panneaux photovoltaïques, propriété du partenaire durant les 30 années de contracting et remis à la Ville gratuitement à l'échéance, permettront de produire environ 450'000 kWh par an, contribuant ainsi de manière significative à la consommation énergétique du complexe sportif. L'intégration de ces panneaux a été pensée en prenant en compte les contraintes structurelles. Des chemins d'accès et des espaces de sécurité ont également été planifiés pour garantir l'intervention sécurisée du personnel technique en cas de maintenance ou d'urgence, conformément aux normes en vigueur (cf. figure 8).

L'objectif de cette installation est double : réduire la dépendance énergétique de la Patinoire tout en s'assurant que l'énergie produite puisse être autoconsommée par le complexe, minimisant ainsi son impact environnemental. De manière plus détaillée, l'engagement annuel de consommation énergétique de l'installation de production de glace du projet est de 400'500 kWh, alors que l'engagement minimum d'énergie produite sur le site et autoconsommée est de 149'000 kWh. Les projections d'autoconsommation sont donc de l'ordre de 37 %.

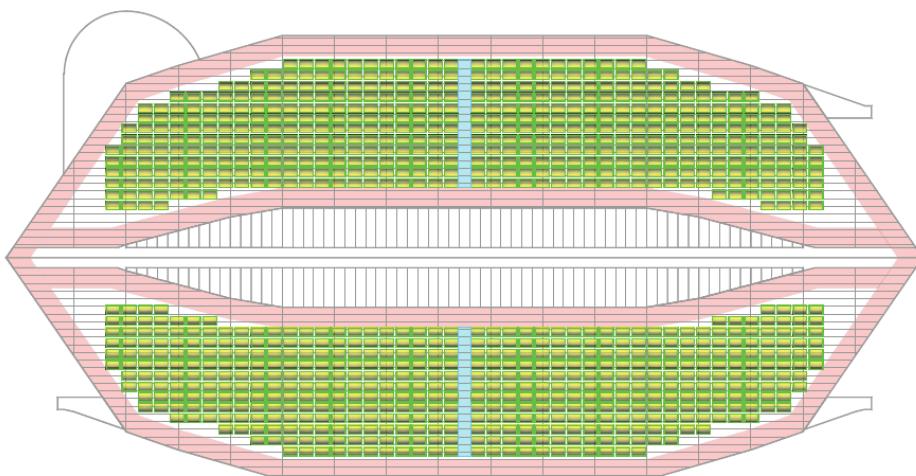


Figure 8 : schéma d'implantation de la centrale solaire

Ces engagements, inscrits dans un contrat de performance, sont en adéquation avec les objectifs de performance énergétique fixés, garantissant non seulement une réduction significative de la consommation globale, mais aussi une production d'énergie renouvelable contribuant à l'autoconsommation du complexe.

Finalement, les éclairages de l'infrastructure, changés durant le printemps 2023, grâce à l'octroi par le Conseil communal du crédit nécessaire ([préavis N° 17/5.22](#)), qui ont permis un gain annuel de plus de 60 % d'électricité consommée par les luminaires, soit environ 80'000 kWh par année, seront conservés et inclus au projet.

### **3.3.4 Réemploi et bilan carbone optimisé**

Outre les aspects énergétiques optimisés, le projet lauréat cherche à préserver et maximiser les ressources déjà disponibles ou à donner la préférence aux matériaux recyclés ou réutilisés. À titre d'exemple, un réemploi d'une partie des gradins en béton démolis est prévu. Ceux-ci seront utilisés comme nouvelles parois pour la salle d'escrime et comme zone d'assise sur la place publique extérieure. L'assainissement complet de la structure existante permettra d'allonger la

durée de vie du construit d'une soixantaine d'années. Simples et fonctionnelles, les transformations proposées limitent au minimum les interventions. Du point de vue du bilan carbone, calculé par un expert externe, celui-ci se monte à 5.4 kg CO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>/an<sup>2</sup>, un chiffre inférieur à une nouvelle construction de ce même gabarit dont les émissions sont estimées entre 6 et 8.5 kg CO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>/an.

### **3.3.5   *Une exploitation maintenue durant le chantier***

Critère également noté dans la phase d'évaluation, l'impact sur les saisons en glace peut être qualifié de minime. En effet, le phasage des travaux permettra de maintenir une exploitation hivernale durant les deux années de travaux. Seul un cumul de 30 jours d'inexploitation est prévu sur les mois de mars. La solution provisoire actuelle sera maintenue jusqu'à réalisation de la phase d'exécution impactant la surface et les installations techniques de production de glace.

## **4           **EXPLOITATION DU FUTUR COMPLEXE SPORTIF DES EAUX-MINÉRALES****

Assainie et transformée, la Patinoire des Eaux-Minérales deviendra un complexe sportif quatre saisons qui pourra accueillir un public diversifié qu'il s'agisse de sportif·ves membres des clubs utilisateurs de l'infrastructure en hiver comme en été, d'écolières et écoliers, de famille et d'amateur·rices de sport pratiquant·es ou spectateur·rices.

### **4.1       **Une polyvalence saisonnière de la surface principale****

Durant la saison hivernale, soit de mi-septembre à fin mars, les surfaces de glace seront dédiées au patinage libre, à l'accueil des 5'000 à 6'000 élèves provenant des complexes scolaires morgiens ou des communes voisines, aux entraînements de hockey ou de patinage artistique, des compétitions de hockey (une soixantaine par saison) et, ponctuellement, de patinage artistique, ainsi que des événements à destination du grand public, tels que la Fête de la glace ou des ouvertures prolongées en soirée. À la fin de la saison hivernale, les 1'600 m<sup>2</sup> de surface plane pourront accueillir diverses activités ludiques et sportives, telles que du sport urbain, des sports collectifs non conventionnels ou encore des événements sportifs ponctuels.

### **4.2       **Une offre annuelle d'activités****

Afin de faire véritablement vivre l'infrastructure quatre saisons durant et répondre à des besoins exprimés lors du diagnostic réalisé dans le cadre de la révision de la politique sportive, une salle de grimpe de type bloc est prévue. Son exploitation sera soumise à appel à exploitants. Quant aux surfaces dédiées aux sports associatifs, celles-ci permettront à des clubs morgiens ne bénéficiant aujourd'hui pas d'infrastructure adaptée de développer leurs activités dans un lieu sportif dédié. Cet ensemble d'activités assurera une continuité de l'exploitation de complexe, animant ce lieu durant toute l'année et limitant les espaces et les périodes vacants ponctuellement.

### **4.3       **Des ressources humaines dédiées****

Afin d'exploiter cette infrastructure quatre saisons, une réflexion autour de sa gestion par la Ville de Morges est nécessaire. Afin de viser une exploitation annuelle efficiente, une partie du personnel devra être présent durant 12 mois et non de manière saisonnière comme aujourd'hui. Une combinaison d'emplois fixes (responsable de l'infrastructure, agent·e d'entretien spécialisé, par exemple) et à durée limitée (technicien·ne de glace, par exemple) sera certainement

<sup>2</sup> Le kg CO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>/an exprime les émissions de gaz à effet de serre d'un bâtiment par mètre carré et par an, en tenant compte du CO<sub>2</sub> et des autres gaz à effet de serre, convertis en équivalent CO<sub>2</sub>. Cette valeur permet de comparer l'impact environnemental des bâtiments.

proposée. Le nombre exact de postes fixes nécessaires et leur cahier des charges seront évalués et établis d'ici à la mise en exploitation de la nouvelle infrastructure.

## 5 PLANNING GÉNÉRAL PRÉVISIONNEL

12 août 2024	Adjudication sous réserve du marché au groupement lauréat
2 octobre 2024	Dépôt du préavis
1 <sup>er</sup> trimestre 2025	Octroi du crédit et signature du contrat avec le partenaire privé
Automne 2025	Dépôt de la demande de permis de construire
Automne 2026	Début de la phase d'exécution
Fin 2028	Fin des travaux

## 6 ASPECTS FINANCIERS

L'ensemble des coûts liés à l'assainissement et la transformation de la Patinoire des Eaux-Minérales en complexe sportif quatre saisons s'élèvent à **CHF 15'827'161.00 HT**. Ce montant inclut les travaux de construction, les installations techniques ainsi que les honoraires et autres frais secondaires.

### 6.1 Des annuités fixes durant 30 ans

La Ville paiera des annuités fixes de **CHF 810'000.00 HT** sur une période de 30 ans, incluant :

- un montant de CHF 527'572.00 HT, couvrant l'investissement réalisé et égal à l'amortissement ;
- un montant de CHF 49'745.00 HT, couvrant la maintenance des installations techniques ;
- un montant de CHF 232'800.00 HT, couvrant la garantie complète des installations techniques (production de froid, ventilation, et chauffage), la charge de financement et les risques liés aux éventuels problèmes techniques ou remplacements d'équipements durant la durée du contrat.

La première annuité sera versée dès l'entrée en force du permis de construire, prévue à l'automne 2026.

### 6.2 Soutiens financiers complémentaires au système de financement régional (SFR)

Comme d'autres projets de construction ou de rénovation, plusieurs types de subventions et soutiens financiers peuvent être obtenus. Dans le cadre de ce projet, les subventions liées aux travaux et assainissements énergétiques sont acquises par le groupement lauréat. D'autres formes de soutien financier liées au caractère sportif de l'infrastructure ont toutefois été sollicitées que ce soit au niveau du Canton de Vaud, du Fonds du sport ou de la région. Au vu de la longueur des processus d'octroi de subventions et du projet actuellement en cours de refonte

des soutiens financiers accordés par le Canton<sup>3</sup> les montants qui seront finalement octroyés ne sont pour l'heure pas connus.

### **6.2.1 Fonds du sport vaudois**

La Fondation « Fonds du sport vaudois » gère et redistribue la part vaudoise des bénéfices annuels de la Loterie Romande dévolus au sport pour le Canton de Vaud. Elle octroie entre autres, des soutiens financiers pour l'aménagement, la construction et la rénovation d'installations sportives. Le montant de ces soutiens varie selon leur nature et leur importance. Dans le cadre de ce projet d'assainissement et de transformation, le soutien estimé se situe entre 5 et 10 % du montant total des coûts de construction.

### **6.2.2 Canton de Vaud**

Suite à l'initiative « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! » déposée le 4 août 2022, le Conseil d'État a mis en consultation un contre-projet, qui sera soumis au Grand Conseil fin 2024. Dans ce contre-projet sont proposés deux décrets permettant de soutenir les infrastructures sportives sises dans le Canton, à hauteur de 150 millions. Un montant divisé en deux crédits-cadres d'une durée de 4 ans chacun. Au vu du caractère régional du futur complexe sportif morgien, la demande de soutien a bien été enregistrée par le Canton et devrait, a priori, répondre aux directives en la matière, directives qui doivent être encore finalisées. Dans l'attente de la validation du contre-projet et la mise en œuvre de ses mesures, le Canton ne peut confirmer officiellement son soutien. Toutefois, il est possible d'estimer ce montant à 20-30 % des coûts de construction.

## **7 CONCLUSION**

Infrastructure sportive historique d'envergure régionale, la Patinoire des Eaux-Minérales a traversé des périodes difficiles, marquées par des pannes récurrentes. Elle a été préservée grâce à l'octroi, par le Conseil communal, d'un crédit d'urgence en 2022, permettant l'installation d'un système provisoire de production de froid. Aujourd'hui, un assainissement en profondeur s'impose pour garantir la pérennité des activités de sport de glace.

Consciente de cette opportunité unique, la Municipalité souhaite transformer cette infrastructure, jusqu'ici uniquement exploitée en hiver, en un complexe sportif utilisable toute l'année. Ce projet, exemplaire sur le plan environnemental, s'inscrit dans une démarche durable en ligne avec les objectifs de la stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges.

Réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé sur 30 ans, ce projet bénéficiera de technologies de pointe, permettant une gestion optimisée des coûts énergétiques et techniques. L'infrastructure sera ainsi modernisée tout en répondant aux besoins actuels et futurs de la population. Le projet permettra non seulement d'assurer un avenir durable pour les sports de glace dans la région morgienne, mais offrira également de nouvelles opportunités d'activités physiques et sportives, en phase avec les attentes des citoyens et citoyennes.

---

<sup>3</sup> Un contre-projet à l'initiative « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! », comprenant entre autres deux crédits-cadres d'un montant total de 150 millions destinés à soutenir la construction et rénovation des infrastructures sportives est en cours de consultation. Il sera ensuite soumis à validation du Grand Conseil, puis votation en septembre 2025.